

**DATE DE
CONVOCATION**

21 Mars 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 24

Votants 24

Objet :Reprise Anticipée des
résultats 2024DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORDMAIRIE
DE
GRAVIGNY**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD, Jean Pascal LECOQ

Le quorum est atteint

Absents :

Mr BENOUDA Abdelkader

Mme Jocelyne DUCHESNE

Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élue secrétaire de séance : Mme Brigitte RICAUX

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de reporter au budget de manière anticipée sans attendre le vote du Compte Administratif les résultats de l'exercice antérieur,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 21 mars 2025

Considérant, que la construction du budget 2025 de la Ville nécessite la reprise des résultats par anticipation du futur compte administratif 2024,

Considérant que la présentation du compte de gestion par le Trésor Public n'est pas définitive,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Article 1^{er} : de REPRENDRE, sur le budget primitif 2025, par anticipation les résultats 2024 ci-dessous :

| | Soldes d'exécutions anticipés 2024 |
|-----------------------------|------------------------------------|
| Fonctionnement – compte 002 | + 752 678,42 € |
| Investissement – compte 001 | - 494 992,27 € |

Article 2 : de CONSTATER les résultats définitivement lors du vote du Compte Administratif 2024, et, de les AJUSTER par Décision Modificative ou Budget Supplémentaire,

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

